

## AVIS PUBLIC

<b>DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES</b>
--

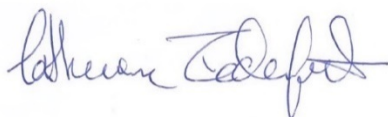
Je soussignée, donne avis à tous les citoyens que le Conseil de la Municipalité de Saint-Édouard, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 1<sup>er</sup> mars 2022 à 20h00, étudiera une demande de dérogation mineure sur le lot 4 245 587, situé au 545, rang des Sloan afin de permettre une opération cadastrale de subdivision dans la zone A-6 non-conforme au tableau 1 de l'article 19 du *Règlement de Lotissement 2015-260*. Cette subdivision créera deux nouveaux lots soit le 6 296 334 et 6 296 333.

La demande présentée a pour but d'autoriser :

- Le lot projeté numéro 6 296 334 propose un frontage de 27,28 mètres, alors que le tableau 1, ligne « Lot non-desservi en zone agricole », de l'article 19 du *Règlement de Lotissement 2015-260* exige une largeur minimale de frontage de 45 mètres. La demande vise donc à permettre une dérogation mineure de 17,72 mètres ;
- Le lot projeté numéro 6 296 333 propose un frontage de 34,51 mètres, alors que le tableau 1, ligne « Lot non-desservi en zone agricole », de l'article 19 du *Règlement de Lotissement 2015-260* exige une largeur minimale de frontage de 45 mètres. La demande vise donc à permettre une dérogation mineure de 10,49 mètres ;
- Pour le lot projeté numéro 6 296 333 résultant de la subdivision aura une superficie de 2 429,6 mètres carrés, alors que le tableau 1, ligne « Lot non-desservi en zone agricole », de l'article 19 du *Règlement de Lotissement 2015-260* exige une superficie minimale de 2 500 mètres carrés. La demande vise donc à permettre une dérogation mineure de 70,4 mètres carrés.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Édouard, ce 14 février 2022.



---

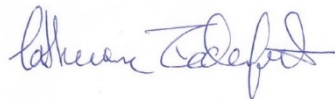
Catherine Rochefort, urbaniste, Directrice générale et secrétaire-trésorière

# AVIS D’AFFICHAGE

---

Je soussignée, Catherine Rochefort, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Édouard, certifie sous mon serment d’office que j’ai affiché le présent avis conformément à la Loi le 14<sup>e</sup> jour du mois de février deux mille vingt-deux, aux endroits désignés conformément à la Loi.

En foi de quoi, je donne le présent avis ce 14 janvier 2022.



---

Catherine Rochefort  
Directrice générale et greffière-trésorière